



*www.ffmkr13.fr*

## SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Affilié à la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

Nouvelle procédure de DEP et de renvoi des ordonnances au 15-07-09 Actes chap. II, III et VI NGAP J.O du 8 Mars et du 13 Décembre 2008 modifiant l'art. L.162-1-7 Code SS		FEUILLE SOINS PAPIER	F.S.E		NORME B2 DÉGRADÉ	
			Règlement direct par le patient	Tiers-payant au praticien	Règlement direct par le patient	Tiers-payant au praticien
Série = ou < à 30 séances	<b>Pas de DEP</b>	Pas de DEP	Pas de DEP	Pas de DEP	Pas de DEP	Pas de DEP
	Original ordo lors de la 1 <sup>ère</sup> fraction Copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo envoyé à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo adressé à la Caisse (centre de rattachement) parallèlement à la télétrans Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK.	Original ordo envoyé à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + FM déposés par le MK à la Caisse (centre de rattachement) Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	
Série au-delà des références HAS (lorsqu'elles seront connues)	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>
	Original ordo + DEP à la 1 <sup>ère</sup> fraction Copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + DEP envoyés à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + DEP adressés à la Caisse (centre de rattachement) parallèlement à la télétrans Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK.	Original ordo + DEP envoyés à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + FM + DEP déposés par le MK à la Caisse (centre de rattachement) Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	
Série > à 30 séances Cumul annuel > à 30 séances quel que soit le motif médical et la nature des actes, les Caisses s'engageant à en aviser le patient <i>N.B : aucune garantie que celui-ci en fasse part au praticien n'est prévue ! Les indus devront dans ce cas être réclamés à l'assuré.</i>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>	<b>DEP + Copie ordo.</b>
	Original ordo + DEP à la 1 <sup>ère</sup> fraction Copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + DEP envoyés à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + DEP adressés à la Caisse (centre de rattachement) parallèlement à la télétrans Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK.	Original ordo + DEP envoyés à sa caisse par le patient. Si fraction, copie ordo ensuite Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	Original ordo + FM + DEP déposés par le MK à la Caisse (centre de rattachement) Copie ordo avec bilan conservés 33 mois par le MK	